

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relation avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Ministère du Transport.

Domaine de la prestation : Transports Terrestres

Objet de la prestation : Exercice de l'activité d'exploitation d'un établissement de location de voitures.

Conditions d'obtention

Cette prestation est soumise à un cahier des charges
(Les investisseurs étrangers peuvent exercer cette activité dans les conditions définies par les textes en vigueur).

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Retrait de deux exemplaires du cahier des charges.- Dépôt des deux exemplaires après avoir rempli la déclaration jointe au cahier des charges et les avoir signés par le promoteur pour la personne physique ou le représentant légal de la société pour la personne morale.- Délivrance d'un exemplaire du cahier des charges après visa de l'Administration.	La Direction Générale des Transports Terrestres pour la personne moral et l'interlocuteur unique (receveur des finances dont le lieu d'installation de l'établissement relève de sa compétence territoriale ou celui qui est désigné à cet effet par le Ministre des Finances) pour la personne physique.	Le même jour de dépôt du cahier des charges

Lieu de dépôt du dossier

<u>personne physique</u>

Service : L'interlocuteur unique.

Adresse : Le siège de l'interlocuteur unique.

<u>personne morale</u>

Service : La Direction Générale des Transports Terrestres.
--

Adresse : Rue 8006 montplaisir Tunis 1002.
--

Lieu d'obtention de la prestation
--

Lieu de dépôt du cahier des charges

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour de dépôt du cahier des charges

Références législatives et /ou réglementaires
--

Arrêté du ministre du Transport du 5 /02/ 2002 portant approbation du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité d'exploitation d'un établissement de location de voitures.
--